



COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et un et le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, SAMPEDRO Nathalie
Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par Mme CAILLAUD Madeleine, M. RALLON Daniel représentée par M. MARIA Roger

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2021_32D : Adhésion au CESAN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de confier une partie de la gestion de l'action sociale au profit de ses agents au Comité d'Entraide Sociale, d'Actions culturelle et de loisirs de Nice Côte d'Azur, le CESAN.

Le Comité d'Entraide Sociale, d'Actions culturelle et de loisirs de Nice Côte d'Azur, association loi 1901, déclarée en Préfecture le 3 novembre 2010 n° W062004236, a pour objectif la définition et la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dans le but d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et de toutes collectivités et établissements publics situés dans le territoire métropolitain, notamment dans les domaines : de l'enfance, des loisirs, de la culture et de contribuer par tous moyens appropriés au développement d'actions relevant de ces domaines et adapter ainsi une politique sociale en fonction des besoins des agents précités.

En ce sens, les actions développées par le Comité d'Entraide Sociale, d'Actions culturelles et de loisirs de Nice Côte d'Azur complètent la mise en œuvre de la politique sociale, culturelle et de loisirs déterminée par la commune vis-à-vis de ses agents.

Après avoir énoncé à l'assemblée les diverses actions sociales proposées par le CESAN,
Après avoir fait lecture du projet de convention d'objectif entre la commune et l'association,

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la commune au CESAN,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 28/09/2021
Et publication ou notification du 28/09/2021



Le Maire

Roger MARIA